

<https://le-neubourg.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article294>



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Eure
Circonscription Le Neubourg

L'éducation à la sécurité routière à l'école

- RESSOURCES PEDAGOGIQUES - EPS - APER -



Date de mise en ligne : mardi 27 septembre 2022

Copyright © Circonscription du Neubourg - Tous droits réservés

Dès l'entrée à l'école maternelle, l'**éducation à la sécurité routière** permet aux enfants l'acquisition progressive des règles essentielles de sécurité et du code de la route, favorise le développement de capacités cognitives (anticiper, mémoriser, traiter et restituer l'information par le langage oral ou écrit, mener en parallèle plusieurs actions) et de compétences de savoir-être (être respectueux des autres usagers).

L'attestation de première éducation à la route (APER)

L'attestation de première éducation à la route (APER) valide de manière progressive l'acquisition de règles et comportements liés à l'usage de la rue et de la route et à la connaissance de leur justification.

Elle est délivrée, au plus tard, aux élèves du cycle 3, de préférence en classe de CM2. Elle est téléchargeable à partir de l'application « **Livret scolaire unique** » (LSU) pour les enseignants, et à partir du téléservice pour l'élève et sa famille.

Les attendus de fin de cycle

Des ressources

- [Repères pour enseigner la sécurité routière](#)
- [Le film pédagogique \(Réseau Canopé\) "Le feu rouge clignote, tu stoppes"](#)
- [Le permis piéton \(dispositif proposé par la MAIF\)](#)
- [Dossiers pédagogiques \(proposé par l'association Prévention routière\) pour apprendre à circuler à vélo au cycle 3](#)

[Le site Eduscol](#)